



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 102831

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés liées à l'obtention des certificats à l'export. Ces certificats sont nécessaires pour que les entreprises françaises puissent exporter leurs produits à l'étranger. Néanmoins, les différentes directions centrales en charge de ces questions rechignent à délivrer ces documents. Lorsque les demandes des entreprises sont finalement acceptées, les autorités administratives refusent la présomption de conformité qui devrait pourtant être la norme. En outre, elles imposent des délais, des formats et des contrôles incompatibles avec les contraintes que subissent les PME. Alors que la crise économique oblige à chercher constamment de nouveaux débouchés, ces obstacles nuisent à la capacité d'exportation des entreprises françaises, dont la qualité des produits est largement reconnue dans le monde. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les moyens que compte prendre le Gouvernement pour accélérer la délivrance des certificats de libre vente à l'exportation et pour promouvoir les produits français de qualité sur les marchés étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102831

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2630

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)